



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Pôle Savoirs et Animation des Territoires
Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche
Dossier suivi par Jean-Michel Garric
05 63 95 62 76
abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2013 - 401

ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant le souhait exprimé par Mme Pascale Blazy auprès de la conservation du musée des Arts de la table,

ARRÊTE

Article 1

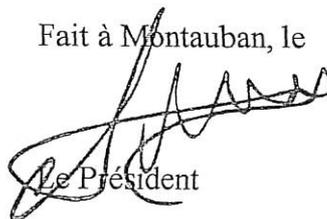
Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par Mme Pascale BLAZY, 27 avenue Jean-Jaurès, 31170 Tournefeuille, constitué d'une cuillère et d'une fourchette en alliage platinique, vers 1840, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée aux représentants de la donatrice.

Fait à Montauban, le - 7 MARS 2019



Le Président

Christian ASTRUC